

ASSOCIATION SANTE HAUTE HERBASSE

OFFRE D'EMPLOI COORDINATEUR/TRICE MICROLOCAL DE SANTE

Date limite des candidatures : --/--/2018 inclus

Date prévue de recrutement : 1^{er} janvier 2019

Durée de la mission : CDI, avec une première expérimentation d'1 an

Type de recrutement : cadre de droit privé

PRESENTATION DU PROJET

Les 7 communes de la Haute Vallée de l'Herbasse (Crépol, le Chalon, Miribel, Saint Bonnet de Valclérieux, Saint Laurent d'Onay, Saint Christophe et le Laris et Montrigaud), soucieuses d'assurer un bon état de santé à leurs populations, et devant le départ du médecin installé sur le territoire, ont créé l'association « ASSOCIATION SANTE HAUTE HERBASSE » **dont les objectifs sont les suivants :**

- Permettre aux personnes et aux professionnels d'aller vers ces « *processus qui confèrent aux individus et aux populations un plus grand contrôle sur leur propre santé et leur environnement* » (charte d'Ottawa) : éducation/accompagnement **pour** la santé.
- Développer les connaissances de ses membres sur le paysage sanitaire, médico-social et social afin de favoriser la coopération pluriprofessionnelle.
- Améliorer l'offre de soins locale par une meilleure coordination des acteurs de soins, médicosociaux et sociaux.
- Développer un réseau de soins primaires centré sur le projet de santé (dont le soin n'est qu'une composante) des et de chaque habitant(s).
- Apporter un soutien aux professionnels pour la prise en charge des situations complexes (médicales, sociales, médicosociales) et pallier au manque de soins de proximité sur la haute vallée de l'Herbasse.
- Accompagner les usagers ressentant une difficulté dans leur parcours de santé.
- Développer des projets de prévention et de promotion de la santé sur le territoire.

La coordination doit permettre :

- A chaque personne concernée de ne pas être seule dans le maquis de tous les acteurs lui voulant du bien, et donc promeut sa place, sa parole, sa propre expertise de la situation.
- Aux professionnels de se réinterroger sur leurs pratiques (contribuant au développement professionnel continu) et de se sentir soutenus dans leur recherche d'améliorations, de solutions alternatives et dans l'accompagnement du patient.

POSTE

MISSIONS

- **Fonction d'alerte :** épidémiologique, psychosociale, qui peut alerter autant les professionnels que la population sur les risques (qu'une personne prend elle-même, ou qui circulent localement/régionalement) et qui peut créer débat et information entre les différents

ASSOCIATION SANTE HAUTE HERBASSE

acteurs. Ce faisant, elle peut aussi contribuer à diminuer le recours parfois inutile aux services ou atténuer les dysfonctionnements observés dans les cas d'urgence.

- **Fonction d'accueil, d'orientation, de conseil en santé** : à partir d'une demande, d'un besoin, d'une plainte, d'un mal-être, d'une souffrance, on peut commencer, avec du temps, à essayer de comprendre la problématique d'autant mieux que l'on n'a pas à y apporter de réponse mais, au contraire, que l'on peut mobiliser si besoin les professionnels / partenaires appropriés pour mieux identifier les problèmes.
- **Fonction d'organisation du travail collectif entre les acteurs, une fonction d'analyseur de pratique et d'explicitation des difficultés rencontrées.** Ce travail collectif doit aller au-delà d'une discussion des solutions entre pairs : il doit aider la personne à construire, avec elle, son propre projet de santé. Aucun professionnel ne peut ainsi se décharger sur le coordinateur pour rendre son service : le coordinateur n'a aucun rôle technique spécifique.
- **Fonction de garant du bon déroulement du projet de soins**, surtout s'il faut avoir à faire à des ressources extérieures au micro-local. Par exemple, servir d'interface, de facilitateur entre praticien, services extérieurs et personne, et accompagner réellement la personne dans ses démarches.
- **Fonction de développement d'une dimension prévention** (prévention des incapacités), promotion de la santé, santé environnement. C'est une fonction ressource pour promouvoir la santé telle que définie par la charte d'Ottawa.
- **Fonction de référent pour les partenaires extérieurs au micro-local.** Le coordinateur sera repéré par les têtes de réseau, l'hôpital... Par exemple, lors d'une entrée à l'hôpital, le coordinateur pourra être contacté pour anticiper le retour à domicile. Tout au long de sa mission, le coordinateur-trice veillera à la mise en place et au suivi d'indicateurs d'évaluation visant à appuyer des demandes de financements pour une pérennisation du poste.

ACTIVITES

Préalable : la fonction de coordinateur exclut toute fonction de soin ou de travail social. Ces missions sont à exercer par les organismes et professionnels présents sur le territoire. La fonction de coordinateur consiste à rendre possible le projet de santé de chacun, avec l'ensemble des acteurs concernés. Il agit en intermédiaire et animateur de projet individuel et collectif.

Le coordinateur :

- Accueille le public demandeur au sein du local dédié à la santé.
- Développe sa connaissance de la population (typologie, rencontre d'acteurs relais, repérage des personnes isolées...).
- Met en place une démarche d'« aller vers » le public.
- Etablit une relation de confiance avec la population, les professionnels de santé, du social et médico-social du territoire et extérieurs, les partenaires institutionnels et associatifs.
- Tisse des liens avec les partenaires extérieurs (hôpital, réseaux, institutions...).
- Accompagne, soutient les personnes dans leur projet de santé.
- Recueille les demandes des personnes ou des professionnels, écoute leurs questionnements et les accompagne dans l'analyse de leurs difficultés. Selon les situations, il repère les interlocuteurs à associer pour une analyse collective puis organise et anime le(s) temps d'échanges dédiés. Il soutient ensuite la personne et le professionnel référent dans la mise en œuvre du projet de santé.
- Rassemble, trie, organise et fait circuler l'information « santé » sur la commune.
- Elabore des procédures de travail collaboratif, de coopération entre acteurs, de sorties d'hospitalisation...
- Développe des projets collectifs et de santé communautaire sur des problématiques spécifiques au territoire à partir de sa perception des besoins et des préoccupations.

ASSOCIATION SANTE HAUTE HERBASSE

Ces tâches ne sont pas exhaustives. Elles sont amenées à évoluer en fonction de l'évaluation du poste.

PROFIL

COMPETENCES

- Maîtrise de la méthodologie de projet, de la conduite de réunion et de l'animation de territoire.
- Connaissance du tissu associatif, sanitaire et médico-social du secteur.
- Connaissance des droits des personnes, de la déontologie et du secret professionnel.
- Intérêt réel pour la santé communautaire et la promotion de la santé au sens de la charte d'Ottawa.
- Expérience de la coordination dans le domaine sanitaire et médico-social.
- Aptitude à gérer des points de vue différents, des positions divergentes, des tensions, voire des conflits, entre acteurs dans le cadre de la démarche de projet.
- Posséder des compétences pédagogiques.
- Etre titulaire du permis de conduire.

QUALITES

- Faire preuve d'ouverture d'esprit et d'empathie.
- Avoir de fortes capacités d'organisation et d'animation.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Cadre d'emploi : Cadre de droit privé, niveau II ou I, sans préférence pour le diplôme initial, incluant IDE ou Travailleur social avec de l'expérience en santé publique.

Lieu de travail : CREPOL

Temps de travail : temps complet 35h

Spécificités du poste : horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service. Déplacements dans l'ensemble du territoire.

Contact : Dr ROLAND VIALY (06 60 17 11 81) ou Mme Colette COMMUN (06 62 25 15 22), co-présidents,

Date prévisionnelle des entretiens de recrutement : --/--/2018 à la mairie de CREPOL